



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.






22 568 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Le revenu net annuel médian de la branche est légèrement supérieur à celui du secteur.

Les cadres ont un revenu plus élevé avec un différentiel de + 8 452 €.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales			
Cadres	45 185	36 733	37 040
Professions intermédiaires	23 928	22 456	23 186
Employés	20 644	20 354	21 060
Ouvriers	17 599	17 601	17 765
Ensemble	22 568	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice de parité F/H a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur santé

Branche professionnelle



Laboratoires de biologie
médicale extra-hospitaliers



2040 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

Le genre a un effet important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche.

Rapporté au mois, un différentiel de 170 € est observé au profit des hommes.



ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE

L'indice de parité de la branche montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (8,3 points d'écart).

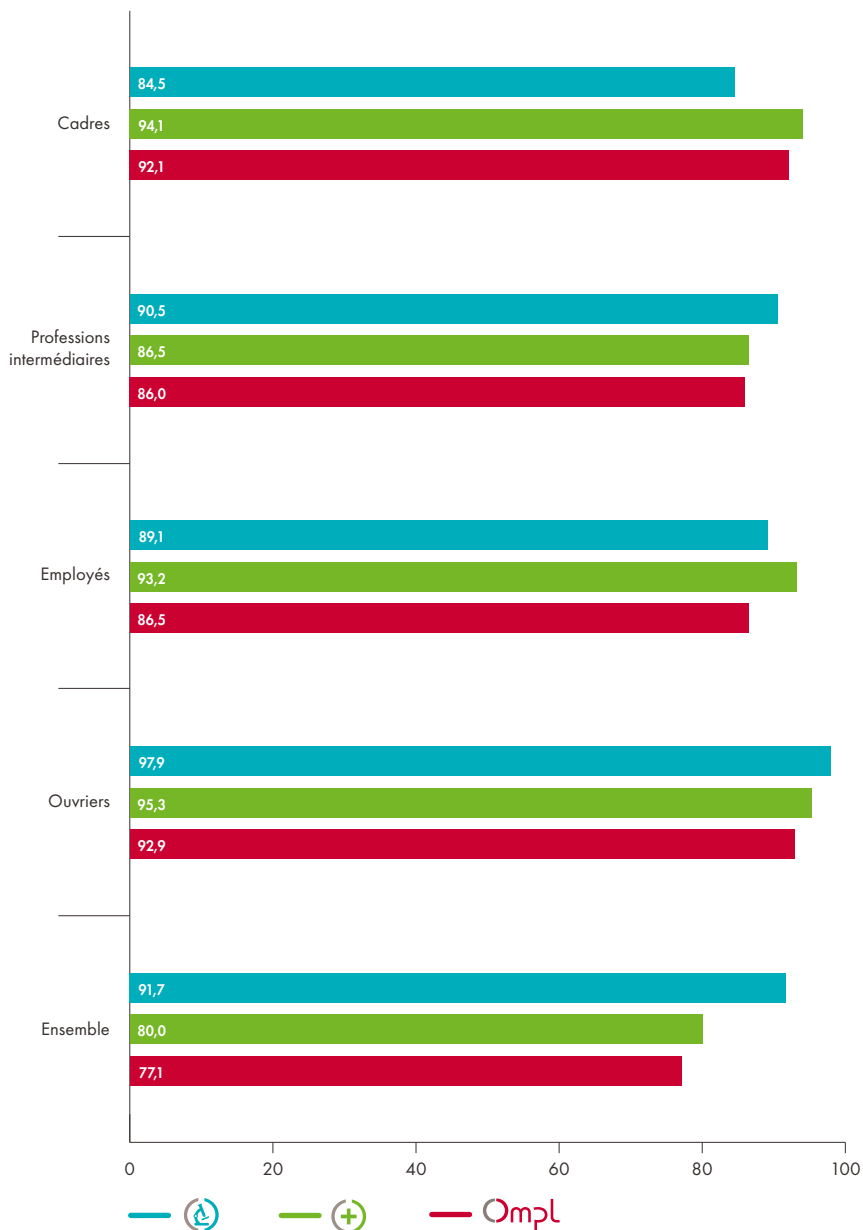
Les cadres constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 84,5 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre			Ompl
Femmes	22 396	21 640	22 371
Hommes	24 436	27 042	29 023
Ensemble	22 568	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2019.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

- Dans la branche, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 23,0 % à ceux de moins de 35 ans.
- Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est un peu moins marqué (+ 5,3 %).



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 3 284 € est observé entre la région possédant le plus fort revenu médian net annuel (DOM) et le moins élevé (Hauts-de-France).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge			
< 35 ans	19 818	19 650	20 931
35 à 49 ans	23 145	22 431	23 700
50 ans et +	24 372	23 504	24 646
Ensemble	22 568	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	22 482	22 181	23 493
Bourgogne-Franche-Comté	21 830	21 729	22 265
Bretagne	22 583	21 961	22 762
Centre-Val de Loire	22 549	21 918	22 666
Corse	24 564	21 999	22 571
DOM	24 579	21 668	22 098
Grand Est	21 409	21 700	22 424
Hauts-de-France	21 295	21 162	21 943
Île-de-France	24 083	23 897	27 833
Normandie	21 671	21 362	22 079
Nouvelle-Aquitaine	22 503	21 542	22 169
Occitanie	22 816	21 592	22 156
Pays de la Loire	22 114	21 376	22 447
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 776	21 750	22 516
Ensemble	22 568	21 948	23 193

Source : extractions Insee, DADS 2019.